



EYZAHUT

en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CANTON DIEULEFIT

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 026-212601314-20240930-2024_09_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du 30 septembre 2024
Convocation du 24 septembre 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert,
G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet,
A. Ramousse, MC Rey, F. Simian

Absents : C. Bochaton, S. Giliotti,

Président de séance : F. Simian.
Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2024-09-02

**Objet : Bail commercial 2024 sous
seing privé**

L'an deux mil vingt quatre le 30 septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Considérant que le bail dérogatoire pour l'exploitation du restaurant du furet arrive à expiration.

Après échanges avec la restauratrice, Mme DHO, exploitante actuelle de ce commerce sous bail dérogatoire de 1 année, il s'avère que celle -ci souhaite signer un bail commercial sous seing privé de 3,6,9 ans.

Le bail commercial inclus le bâtiment du restaurant du furet, la licence 4 communale dont la commune a cédé son droit de jouissance à Mme DHO et un logement de fonction au 380 chemin du furet.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la signature d'un nouveau bail commercial de type 3,6,9 à partir du 19 octobre 2024 sous seing privé entre la commune représentée par sa maire et Mme DHO, restauratrice de son état.

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

